

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2023

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2022 30.09.2022	Inscriptions aux types de paiements directs, aux PER et au BIO	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
23.01 au 15.03.2023 15.03.2023	Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A, y compris géodonnées) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
23.01 au 31.03.2023 31.03.2023	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif) Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2022 (+ PLVH si inscrit)	Fiches 1, 2, 3 2023 Suisse-Bilanz bouclé 2022 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2023 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2023 il s'agit de fournir le bilan prévisionnel 2023 Documents à envoyer à l'ANAPI
14 au 30.04.2023	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
01 au 31.08.2023	Inscriptions des programmes pour les contributions 2024	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hoduflu / techniques culturales préservant le sol, mesures de non-recours/réduction produits phytosanitaires	Agate (menu Acorda)